

Programme

Accompagner le changement par l'art en Art Thérapie Perceptuelle

Date de mise à jour : 01/02/2024

Dans un parcours complet et structuré, cette formation permet d'acquérir les éléments clés nécessaires à la compréhension et à l'accompagnement du processus de changement et de soin d'un individu grâce à la pratique artistique.

L'**art-thérapie** est l'utilisation de la pratique artistique dans l'objectif d'actualiser le potentiel de la personne accompagnée, qu'elle soit en souffrance ou en recherche de changement. L'art-thérapie s'adresse à toute personne qui souhaite opérer un changement dans sa vie, sa relation à elle-même et sa relation aux autres et au monde, ainsi qu'aux personnes qui souffrent des troubles de l'expression, de la communication, ou de la relation.

Le **coaching** est un accompagnement qui permet à une personne d'actualiser son potentiel, grâce à la démarche de questionnement du coach, interrogeant les perceptions, croyances, besoins et valeurs de la personne accompagnée. Le rôle du coach est d'accompagner la personne à préciser et atteindre son objectif, à identifier les changements à opérer de manière écologique pour elle et les ressources à mobiliser pour y parvenir.

Cette formation allie les outils de l'Art Thérapie, du Coaching et de la PNL afin d'accompagner la personne vers un objectif précis défini par elle avec l'aide du praticien tout en répondant aux objectifs thérapeutiques identifiés pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé globale de la personne accompagnée.

DÉFINITION COMPÉTENCES MÉTIER

Le Praticien en Art Thérapie Perceptuelle © est un praticien professionnel qui utilise les bienfaits du processus d'expression artistique, afin d'aider des personnes à améliorer leur état de santé globale (psychique, émotionnelle et physique) et à atteindre un objectif précis. L'art-thérapeute en Art Thérapie Perceptuelle © sait établir un protocole de prise en charge thérapeutique (objectif et stratégie thérapeutiques, évaluations) et mettre en œuvre des moyens adaptés :

- Réaliser un état initial de la personne accompagnée
- Définir un objectif précis et adapté à la situation de la personne afin de l'amener à un état désiré identifié avec elle comme étant écologique pour elle
- Construire un programme d'intervention dans le respect de l'objectif défini en amont et, le cas échéant (institutions et structures médicales ou paramédicales) des prescriptions, du protocole général thérapeutique ou institutionnel, des règles déontologiques et de l'éthique de la profession
- Mettre en œuvre le programme d'intervention en respectant les capacités préservées de la personne ou du patient et adapter en séance en cas de besoin le protocole défini initialement
- Savoir combiner au moins deux pratiques artistiques en situation d'art-thérapie,
- Adopter la posture de coach favorisant une écoute, une présence et un questionnement efficace

- Conduire des actions d'évaluation avant, pendant et après la prise en charge et réévaluer sa pratique au regard des résultats obtenus

Le Praticien en Art Thérapie Perceptuelle © utilise le processus d'expression artistique afin d'accompagner toute personne désireuse de changement dans sa vie. Sa pratique se base sur une relation à l'individu, en présence et dans le respect de sa singularité. Le terme « perceptuel » fait référence à la notion de positionnement de l'individu dans son corps, dans le respect de ses propres perceptions, dans la connexion à sa sensorialité et ses ressentis, que le praticien va lui permettre d'accueillir et d'observer tout au long du processus.

Les stagiaires sont sensibilisés sur les précautions à prendre dans le cadre de l'accompagnement de personnes en souffrance psychique de type dépression, burn-out, ou traumatismes psychologiques ou maladies mentales nécessitant un suivi spécifique par un médecin, un psychologue, psychothérapeute ou psychiatre.

Durée

144 heures dont 94 heures de théorie en blended-learning facturées et 50 heures de travaux personnels

Profils des stagiaires

- Indépendants professionnels de la relation d'aide : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, coachs, professions médicales ou paramédicales, psychothérapeutes, enseignants...etc.
- Demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle souhaitant s'orienter vers la relation d'aide par l'expression artistique
- Artistes autodidactes ou professionnels souhaitant s'orienter vers la relation d'aide par l'expression artistique

Prérequis

- Niveau BAC + 2 (ou expérience équivalente)
- Disposer d'une expérience professionnelle et/ou bénévole dans les secteurs : artistique, soin, social, éducatif, humanitaire, ou relationnel et l'animation d'ateliers de médiation et d'expression artistique
- Pouvoir justifier d'une pratique de création artistique personnelle ou professionnelle régulière
- Effectuer, avoir effectué un travail sur soi ou être ouvert à une implication dans un suivi thérapeutique à titre personnel

Modalités et délais d'accès

- **Modalités d'inscription :**

- Financement : Pole emploi, OPCO ou individuel
- Formulaire de candidature en ligne permettant le positionnement précis du demandeur par le biais d'une fiche de renseignements

- **Modalités d'admission :**

Participer à un entretien individuel (1 heure) sur dossier de candidature : analyse de la demande de formation, évaluation des capacités du candidat, orientation dans le cursus, projet professionnel de départ dans le métier. Cet entretien est un élément de la formation qui détermine le cursus personnalisé.

L'organisme de formation se réserve la possibilité de refuser l'admission d'un stagiaire qui ne disposerait pas des pré-requis et de la posture requise dans le cadre des métiers de la relation d'aide.

- **Délai d'accès :**

- **En inter :** la formation est délivrée une à deux fois par an, selon le planning annuel de l'organisme de formation et l'information est délivrée 3 à 4 mois avant le début de la session. Un devis est envoyé au stagiaire dans les 15 jours suivant la validation de son admission.
- **En intra :** en lien avec l'entreprise

- **Accessibilité :** Nos formations et les moyens de nos prestations sont adaptés à l'accueil et l'accès des personnes porteuses de handicap conformément aux recommandations et à la législation en vigueur. Afin de préparer au mieux l'accueil et de réaliser les aménagements nécessaires au bon déroulement de la formation pour les personnes de handicap, les stagiaires sont priés de contacter la référente Handicap (Nathalie Malet cf. Contact en bas du programme). Une réponse est apportée sur demande, en lien avec la référente chargée de l'inclusion des personnes porteuses de handicap à la Région Réunion.

Tarifs

En vigueur au 01/02/2024	Tarif 2024
Accompagner le changement par l'Art en Art Thérapie Perceptuelle ©	3 200 €
+ FRAIS DE DOSSIER à la charge du stagiaire pour toute demande de financement institutionnel (non remboursable en cas de refus de financement)	100 €

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation est d'acquérir des aptitudes et des compétences évaluables. A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Adopter la posture d'accompagnant du changement et savoir accueillir la personne dans sa singularité
- Réaliser un état initial de la personne accompagnée à partir d'un questionnaire efficace
- Définir une stratégie et utiliser des protocoles de prise en charge adapté en accompagnement du changement par l'Art
- Mettre en œuvre la stratégie d'accompagnement définie et l'adapter en cas de besoin nécessité par l'évolution de la situation de la personne accompagnée
- Utiliser en complémentarité au moins deux pratiques artistiques en situation d'art-thérapie
- Adopter une posture réflexive afin d'apprendre de ses expériences, de nourrir ses réflexions et de développer ses compétences en tant qu'accompagnant.

Contenu détaillé

Module 1 : APPROCHES DU CHANGEMENT PAR LA PRATIQUE ARTISTIQUE

- A. L'Art Thérapie : de la pathologie de l'expression à l'Art Thérapie moderne
 - Les fondements historiques des approches du changement par l'Art
 - Spécificités des approches actuelles de l'accompagnement du changement par l'art
- B. L'Art Thérapie Perceptuelle
 - Art et Coaching : la mise en mouvement par la pratique artistique
 - Les principes de l'Art Thérapie Perceptuelle ©
 - Référentiel de compétences, déontologie et éthique professionnelle

Module 2 : FONDAMENTAUX DE LA RELATION D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

- A. Les bases de la compréhension de la personne en PNL
 - Les fondements de l'approche et les présupposés
 - Les éléments clés de la communication
 - Utilité et fonctionnement des systèmes préférentiels de recueil, d'encodage et d'expression de l'information
- B. Utiliser la PNL pour une communication optimale
 - Les systèmes de représentation
 - Le métamodèle et les structures de langage
 - Questionner efficacement
- C. La démarche d'accompagnement en Art Thérapie Perceptuelle ©
 - Accueil et ouverture de la séance : le cadre objectif
 - Amener et accompagner la proposition artistique
 - Clôturer la séance

Module 3 : LE PROCESSUS DE CHANGEMENT

- A. Éléments de physiologie appliquée
 - Le corps, un système en changement permanent
 - Le fonctionnement cérébral
 - Les fonctions cognitives
- B. Les caractéristiques et étapes du changement chez l'individu
 - Le changement, un processus de transformation
 - Les mécanismes de défense ou phénomènes de résistance
 - Identifier les étapes du processus de changement chez l'individu en Art thérapie perceptuelle
- C. Les changements au cours de la vie
 - Les stades de développement psycho social
 - Explorer la ligne de vie en Art Thérapie perceptuelle

Module 4 : PROCESSUS CREATIF ET ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN MOUVEMENT

- A. Les modèles de compréhension des comportements
 - Les principales théories de compréhension des comportements
 - Les niveaux logiques de Robert Dilts
 - L'exploitation des niveaux logiques en Art Coaching
- B. Leviers de mise en mouvement
 - Besoins, Limites, Valeurs et Croyances
 - Les états méta motivationnels d'Apter
 - Les métaprogrammes
- C. L'Accompagnement du changement par l'Art appliqué
 - Spécifier le cadre de l'accompagnement
 - Protocoles d'exploration du changement en Art Thérapie Perceptuelle ©

Méthode mobilisée et modalités d'évaluation

Organisation

- Accueil des stagiaires dans une salle virtuelle dédiée à la formation
- Documents supports de formation, Manuels de formation
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets et mises en situation
- Quizz et évaluations écrites
- Mise à disposition en ligne de documents sur Extranet dédié
- Analyses de pratique en groupe
- Accompagnement individuel
- Salle de visio conférence dédiée à la session accessible 24h/24

Tout au long de la formation, le formateur effectue un Suivi individuel, accessible au stagiaire dans son espace personnel Extranet (lien communiqué en début de formation).

Le stagiaire a également accès sous cet espace à l'ensemble des ressources documentaires nécessaires à sa progression et aux travaux personnels à effectuer (vidéos, liens utiles, listes de lectures, manuel de formation dématérialisé, exercices à réaliser au choix dans le cadre de ses travaux, ...etc.) ainsi qu'à des outils de co-développement digital type Padlet, Klaxoon.

Dispositif de suivi de l'exécution du programme et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation

Les travaux personnels sont à reporter dans une grille spécifique mise à disposition des stagiaires dans l'extranet de la formation (cf. annexe 3 Grille de compte rendus des travaux personnels) et à transmettre à l'organisme de formation 7 jours avant la soutenance finale de certification.

L'évaluation finale est effectuée par un jury composé de l'équipe pédagogique.

Processus de validation du bloc :

- Effectuer les travaux asynchrones et participer aux phases synchrones
- Participer aux analyses de pratiques
 - Échanges en petits groupes sur ses pratiques avec clients bénévoles ou dans le cadre d'ateliers animés ou co animés dans le cadre de pratiques en stage
 - Retours sur participation à l'animation d'ateliers animés par un professionnel
- Réaliser les travaux personnels 50 heures :

- 35 heures de lectures, visionnement de films, pratique d'exercices proposés par le formateur dans le manuel de formation
- 15 heures de travaux pratiques (mises en situation, cas pratiques, recherches en groupe avec production d'une synthèse collective)
- Évaluation écrite : 10 questions/module et une étude de cas individuelle/module
- Évaluations orales : tout au long de la formation
- Évaluation finale en fin de bloc sur la base d'un cas pratique

Les travaux personnels sont à reporter dans une grille spécifique mise à disposition des stagiaires dans l'extranet de la formation (cf. annexe 3 Grille de compte rendus des travaux personnels) et à transmettre à l'organisme de formation 7 jours avant la soutenance finale de certification.

Equipe pédagogique

Formateurs :

- **Nathalie MALET** : fondatrice et dirigeante de BETTERFLY, consultante indépendante, Praticienne en Art Thérapie (certifiée par FORT Psy (Roubaix - 2020), Coach certifiée de la Haute Ecole de Coaching (Paris - 2017), Coach PNL certifiée par IDCom International (Canada - 2018), Médiatrice conventionnelle certifiée par REMED (La Réunion-2016), Praticienne en Hypnose ericksonienne et en PNL certifiée par IDCom International (Canada-2016) et animatrice de débats à visée philosophique certifiée par l'association Savoir Être et Vivre Ensemble (Paris-2017)
- **Christine ANDRIEU** : Praticienne en Art Thérapie Perceptuelle certifiée par Betterfly (La Réunion, 2022)
- **Gladys ABDALLAH** : Coach professionnelle certifiée par IDCOM International (Canada - La Réunion, 2022), Formatrice, Consultante en Bilan de compétences
- Autres intervenants : Les intervenants des ateliers complémentaires seront communiqués ultérieurement. Ils disposent tous de compétences avérées dans leur domaine de pratique artistique et sont accompagnés par l'intervenante principale sur l'intégralité des modules complémentaires.

CONTACT :

- Nathalie Malet : Gérante, Formatrice et Référente Handicap de Betterfly
contact@betterfly.re / 0692 69 41 63